problème en contrat d'alternance

Par **juanito06**, le **12/10/2010** à **20:35**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire suite à mon problème de situation en contrat de professionnalisation en CDD.

Âgé de 25 ans j'ai signé en janvier 2010 un contrat pro en alternance pour un BTS MUC. Ce contrat arrive à terme le 31 Août 2011.

Cependant, durant ces derniers mois je suis en conflit avec ma responsable, incompatibilité d'humeur, moquerie, humiliation et harcèlement moral...

Mon travail : Assistant commercial pour un site marchand via internet, je suis donc en charge de répondre aux mails des clients, au téléphone, et de gérer leurs commandes.
Ceci ressemble plus à du service clientèle qu'à un poste de commercial.

Aussi, je souhaite quitter cette entreprise pour une autre qui pourrais me proposer un CDD ou un CDI en fonction de mon futur entretien ce samedi.

Je ne penses pas que mon DRH voudra m'accorder cette rupture de contrat à l'amiable.

Quels sont mes droits?
Mon travail au sein de l'entreprise ne correspond pas du tout à ma formation (je ne travail pas au sein d'une unité commerciale physique, je ne reçois pas les clients, je suis au service clientèle)...

En cas de refus de mon DRH concernant la rupture de contrat, quels recours puis-je utiliser?

Actuellement cette situation n'est plus du tout idéale pour moi, il faut vraiment que je change de cadre, je ne tiendrais pas plus longtemps...

Dans l'attente d'une réponse bienvenue à ce post.

Cordialement,
Un étudiant en difficulté.

Par **Camille**, le **13/10/2010** à **10:00**

Bonjour,

:ymdaydream:

Et qu'en dit votre école quand vous lui posez les mêmes questions ? Image not found or type unknown

Par **juanito06**, le **13/10/2010** à **10:12**

[quote="Camille":259z4etv]Bonjour,

:ymdaydream:

Et qu'en dit votre école quand vous lui posez les mêmes questions ? Image not found or type unknown

[/quote:259z4etv].
Il semblerais qu'il me faille un cdi pour etre tranquil. Mais si on me propose un cdd? Est ce possible? Qu'est ce que je risque? Mon conseiller n'est pas tres clair et disons beaucoup deborde. Merci de votre reponse

Par **Camille**, le **15/10/2010** à **13:14**

Bonjour,
Quand je parlais de question à poser, ce n'était pas sur les avantages comparés d'un CDD ou d'un CDI, mais naturellement sur...
[quote="juanito06":3kks534n]
Je ne penses pas que mon DRH voudra m'accorder cette rupture de contrat à l'amiable.
Quels sont mes droits?
En cas de refus de mon DRH concernant la rupture de contrat, quels recours puis-je utiliser?
[/quote:3kks534n]

:ymdaydream:

... ces questions (avant d'aborder l'éventualité d'un nouvel employeur...) Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **29/10/2010** à **11:37**

je pense qu'il faut insister auprès de l'école!
N'as tu pas un maitre de stage ou référant dans ton entreprise?
Si ton travail ne coincide pas avec ta formation préparée, l'école est à mon sens responsable car elle a une obligation au moins de moyens voire de résultat (je ne sais pas en fait) au niveau de la qualité de l'emploi vis à vis du diplome préparé.
Renseignes toi auprès de la DDTE, moi c'est à eux que j'avais eu affaire lorsque j'ai voulu changer de centre de formation lors de la préparation de mon bts en alternance. C'est eux qui donne les accords;
bonne chance

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés